

Gérald Darmanin, ce Tartuffe qui préfère les dons à l'impôt

PAR ROMARIC GODIN
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 31 MARS 2020



Gérald Darmanin, en février 2019 © Reuters

Le ministre de l'action et des comptes publics a annoncé l'ouverture d'une plateforme de dons pour ceux qui voudraient contribuer à « *la solidarité nationale* ». Une façon de préparer le maintien des politiques fiscales d'avant-crise.

Les épisodes épidémiques sont des moments où l'on voit surgir des comportements des plus étranges. Prenez Gérald Darmanin, par exemple. Le ministre de l'action et des comptes publics, fraîchement élu dès le premier tour maire de Tourcoing, a annoncé lundi 30 mars dans **un entretien au Figaro**, au détour d'une question qui portait sur la contribution des assureurs au fonds de solidarité pour les travailleurs indépendants, qu'il lançait un « *grand appel à la solidarité nationale* ».

Pour joindre le geste à la parole, il promet le lancement prochain d'une « *plateforme de dons* » afin que « *tous ceux qui le peuvent* » puisse contribuer, et « *notamment les entreprises dont l'activité continue ou qui sont le moins affectées* ». Et de conclure : « *C'est une façon d'apporter leur contribution à l'effort de solidarité de la nation envers ceux qui sont dans les situations économiques les plus difficiles.* »

C'est effectivement fort touchant. Devant l'urgence, l'État organise la charité et lance, par la voix de son ministre, et pour reprendre les mots du journal conservateur, « *un vibrant appel à la solidarité* ». À Bercy, on affirme qu'il ne s'agit là que d'une réponse « *au souhait de plusieurs Français et entreprises de contribuer à l'effort national* ». Car, précise-t-on, « en

période exceptionnelle, la solidarité peut aussi passer par des contributions volontaires et pas toujours par l'impôt ».



Pour la France versez votre or. L'Or Combat Pour La Victoire, Abel Faivre (1867-1945). Imprimerie Devambez, Paris, 1915 © Musée de la guerre

Il est vrai qu'en économie de guerre, on a souvent recours aux emprunts aux particuliers, sur la base du volontariat. On pourrait se souvenir de la fameuse affiche de 1914 : « *Versez votre or pour la victoire* ». Mais ce qu'on oublie souvent de dire, c'est que ces emprunts étaient rendus nécessaires par un niveau de contribution des plus riches et des entreprises souvent faible. Et que l'emprunt était une garantie que ce niveau de fiscalité ne changerait pas.

La France de 1914 en appelait aux bas de laine des rentiers parce qu'elle les avait précédemment protégés par un impôt inégalitaire.

C'est pourquoi rien ne va dans la démarche de Gérald Darmanin. Depuis deux ans, **ce ministre passe son temps à se faire l'apôtre d'Arthur Laffer** et de sa fameuse courbe selon laquelle la baisse du taux d'imposition renforce les recettes de l'État. Il a donc supprimé l'impôt de solidarité sur la fortune pour les fortunes mobilières, réduit les prélèvements sur les revenus du capital, baissé le taux d'impôt sur les sociétés, transformé pour un coût notable le CICE en baisse de cotisations sociales, abaissé le taux d'impôt sur le revenu et proposé des primes sans cotisations...

Pour financer tout cela, il a poursuivi les économies sur le dos du système de santé et rogné les aides sociales, notamment les aides personnelles au logement. En bref : ce ministre a occupé son temps à réduire la solidarité nationale, sous prétexte d'un « *intérêt général* » qui se confondait avec celui du capital.

Les premières estimations de l'Insee ne laissent à ce sujet aucun doute : les inégalités et la pauvreté ont explosé en France en 2018. Et malgré les dénégations des économistes proches du pouvoir, les effets négatifs sur les inégalités de la politique fiscale du gouvernement ne peuvent guère être mis en doute, **comme l'a montré l'OFCE**.

Voici qu'en temps de crise, ceux qui ont bénéficié de ses largesses désirent « *participer à l'effort national* », mais selon leurs vœux et sans que l'on ne remette en cause les réformes fiscales du passé. Bien mieux : ce soudain élan de générosité, cet empressement à donner à un État naguère honni, tout cela ne vise qu'à se protéger de l'impôt. Le don, volontaire et discrétionnaire, qui permet de se prévaloir des plus beaux atours de la moralité, est incomparablement plus attrayant que l'impôt, obligatoire et redistributif.

Il est sans doute des dons sincères, mais l'usage même du don est contestable. C'est un outil profondément conservateur sur le plan social. Et il n'est donc pas étonnant que le ministre en chef du ruissellement macronien se hâte d'y apporter les moyens techniques nécessaires.



Gérald Darmanin, en février 2019 © Reuters

Pendant des décennies, on nous a martelé qu'il fallait réduire l'imposition sur les entreprises et les plus riches pour rester compétitifs dans la mondialisation. Pour mener cette politique absurde à bien des égards, les yeux rivés sur un PIB qui s'évapore désormais sous l'offensive du coronavirus, on a comprimé le système

de santé, qui, géré par les coûts depuis dix ans, a été en première ligne de ces transferts de l'État social vers les fortunes privées.

Devant les effets désastreux de ces choix politiques, Gérald Darmanin, qui les a toujours défendus, lance désormais de « *vibrants appels* » aux dons. Confrontés à la misère du monde qui, soudain, jaillit des eaux calmes du spectacle lénifiant du capitalisme financiarisé jusque sur leurs paliers, ceux qui ont économisé plusieurs centaines de milliers d'euros par an sont invités à apporter leur obole, si toutefois **ils n'ont pas tout dépensé** en gadgets désolants que le confinement a rendus soudain obsolètes ou en investissements boursiers partis en fumée.

Cet appel à la solidarité nationale de la part d'un de ceux qui ont le plus contribué à la dégrader au cours des dernières années en valorisant sa forme la plus faible, le don, est donc particulièrement choquant.

Il l'est d'autant plus que, face à l'urgence, le gouvernement n'a pas modifié sa politique fiscale. On pourrait le comprendre. Le temps n'est sans doute pas à augmenter des taux d'imposition globaux sur une économie à genoux. Le gouvernement n'en a, d'ailleurs, pas besoin : il vient de découvrir que ce ne sont pas les moyens de financement qui manquent, mais les ressources en personnels, en matériel, en matières premières, en moyens de production.

L'argent tombe comme par magie, de partout, mais il ne peut pas tout acheter et il ne peut surtout pas construire en un clin d'œil ce que l'on a détruit jadis au nom de la « *modernité* » et de la « *compétition* ».

Mais alors, si l'État ne manque pas d'argent, pourquoi demander des dons ? Et s'il en a besoin, pour maintenir la solidarité nationale ou préparer la reconstruction, alors pourquoi passer par les dons ? Dans ce cas, c'est la responsabilité de l'État de mettre à contribution « ceux qui le peuvent » par le moyen le plus efficace de l'impôt exceptionnel ou, comme pendant la Révolution française, de l'emprunt forcé.

La vérité est que rien ne justifie cet appel aux dons et que tout plaide effectivement pour que ceux qui sont sereins dans cette période paient pour ceux qui sont en détresse. Tout plaiderait donc pour une forme d'ISF

ajustée à la situation et exigeant une juste contribution à ceux qui en profitent (il y en a toujours) et à ceux qui en sont protégés. En des « *circonstances exceptionnelles* », comme le dit Gérard Darmanin, ce type d'impôts est aussi courant que les contributions volontaires.

Mais le gouvernement préfère laisser chacun décider de sa propre contribution à « *l'effort de guerre* » et en tirer profit en matière de communication. La crise du coronavirus est gérée comme celle de Notre-Dame, par des galas de charité en ligne.

Qu'on ne s'y trompe pas : tout ceci est de très mauvais augure pour la suite. Ce que l'appel pathétique de Gérard Darmanin dévoile, c'est un peu de notre avenir. Lorsque la crise aiguë se sera apaisée et qu'il faudra faire repartir l'économie, il ne sera pas question de passer par une nouvelle politique fiscale plus redistributive. Les malheurs du capital, les déboires de la compétitivité, les affres de la croissance et la terreur de la dette publique vertigineuse viendront à nouveau nous assurer que l'on a besoin des « *premiers de cordée* » pour relancer la machine, investir, innover ou que sais-je encore, et que, partant, il faut les préserver.

Cette histoire de « *cagnotte en ligne* » montée par le gouvernement n'est donc pas qu'anecdotique, elle montre que, contrairement à ce que raconte à qui veut

l'entendre Bruno Le Maire, le « *nouveau capitalisme* » n'est guère d'actualité. L'exécutif reste attaché à ses vieilles recettes, et même par temps de crise, ne change pas de mode de pensée : l'État est là pour faciliter la vie des plus riches et des entreprises. Qu'ils veuillent donner ou non, les pouvoirs publics sont à leur disposition. Le pouvoir reste entre leurs mains et le restera.

Voici quelques jours, le 25 mars, alors que déjà la France était confinée, les deux ministres de Bercy ont publié un communiqué pour se féliciter de la baisse du déficit public en 2019, qui, selon eux, prouve « *le sérieux budgétaire* » du gouvernement depuis 2017. Oser une telle réjouissance à un tel moment, alors que le pays est menacé par les politiques de rationnement des dépenses hospitalières malgré un an de lutte des soignants, montre combien ce gouvernement est incapable de prendre conscience de ses propres responsabilités.

L'appel aux dons de Gérard Darmanin montre que sa politique demeure celle de toutes les politiques conservatrices : que tout change pour que rien ne change.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.